

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

COMMUNE DE NGORO

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MBAM AND KIM DIVISION

NGORO COUNCIL

GENERAL SECRETARY

TECHNICAL SERVICE

AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGORO
MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGORO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 006/AONO/C-NGO/SG/CIPM/2024 DU 25 AVRIL 2024 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONÇON DE ROUTE COMMUNALE KOUTABA – NGAMBA (03 KM) AVEC CONSTRUCTION DES DALOTS, DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.

ADDITIF RECTIFICATIF N° 08/AR/C-NGO/SG/ST-024

Article 1^{er} : Portant changement de la date de remise des offres dans l'avis d'appel d'offres en version française.

Au lieu de :

12. Remise des offres.

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie de NGORO (Secrétariat Général - Tél : 697 46.65.22), au plus tard le, **04 juin 2024 à 14 heures précises** et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 006/AONO/C-NGO/SG/CIPM/2024 DU 25 AVRIL 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONION DE ROUTE COMMUNALE KOUTABA – NGAMBA (03 KM) AVEC CONSTRUCTION DES DALOTS, DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.

"A NOUVRIR QU'EN SEANCE DEDEPOUILLEMENT"

Lire plutôt :

13. Remise des offres.

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie de NGORO (Secrétariat Général - Tél : 697 46.65.22), au plus tard le, **11 Juin 2024 à 14 heures précises** et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 006/AONO/C-NGO/SG/CIPM/2024 DU 25 AVRIL 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONION DE ROUTE COMMUNALE KOUTABA – NGAMBA (03 KM) AVEC CONSTRUCTION DES DALOTS, DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.

"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DEDEPOUILLEMENT"

Article 2 : Portant changement de la date d'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres en version française.

Au lieu de :

14- Ouverture des plis

La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ngoro procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaiteraient y assister, le **04 juin 2024 à 15 heures précises** dans la salle des Actes de la Mairie de Ngoro.

Les soumissionnaires ou leurs représentants qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.

Lire plutôt :

14- Ouverture des plis

La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ngoro procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaiteraient y assister, le **11 Juin 2024 à 15 heures précises** dans la salle des Actes de la Mairie de Ngoro.

Les soumissionnaires ou leurs représentants qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.

Article 3 : Portant changement de la date de remise des offres dans l'avis d'appel d'offres en version anglaise.

Au lieu de :

12- Submission of bids.

Each tender, drawn up in French or English in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach at the NGORO Town Hall (General Secretariat Tel: 697 46 65 22), no later than, **04th june 2024 at 2 p.m. sharp** and must be marked:

"NOTICE OF NATIONAL CALL FOR TENDERS OPEN UNDER EMERGENCY PROCEDURE"

N° 006/NOTN/NGO-C/GS/ITB/2024 OF 25th APRIL 2024 FOR THE MAINTENANCE WORK ON THE SECTION OF MUNICIPAL ROAD KOUTABA – NGAMBA (03 KM) WITH

**CONSTRUCTION OF A BRIDGE AND CLUTTERS IN THE COUNCIL OF NGORO, MBAM
ET KIM DIVISION, CENTRE REGION**

"TO BE OPENED ONLY DURING THE OPENING SESSION".

Lire plutôt :

12- Submission of bids.

Each tender, drawn up in French or English in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach at the NGORO Town Hall (General Secretariat Tel: 697 46 65 22), no later than, **11th June 2024 at 2 p.m.** sharp and must be marked:

"NOTICE OF NATIONAL CALL FOR TENDERS OPEN UNDER EMERGENCY PROCEDURE"

**N° 006/NOTN/NGO-C/GS/ITB/2024 OF 25th APRIL 2024 FOR THE MAINTENANCE
WORK ON THE SECTION OF MUNICIPAL ROAD KOUTABA – NGAMBA (03 KM) WITH
CONSTRUCTION OF A BRIDGE AND CLUTTERS IN THE COUNCIL OF NGORO, MBAM
ET KIM DIVISION, CENTRE REGION**

"TO BE OPENED ONLY DURING THE OPENING SESSION".

Article 4 : Portant changement de la date d'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres en version anglaise.

Au lieu de :

14-Opening of bids

The Internal Procurement Commission of the council of Ngoro will open the bids at a time and in the presence of the bidders or their duly authorized representatives who wish to attend, on **04th June 2024 at 3 p.m.** in the Town Hall of the council of Ngoro.

Tenderers or their representatives who are present will sign a sheet attesting to their presence.

Lire plutôt :

14-Opening of bids

The Internal Procurement Commission of the council of Ngoro will open the bids at a time and in the presence of the bidders or their duly authorized representatives who wish to attend, on **11th June, 2024 at 3 p.m.** in the Town Hall of the council of Ngoro.

Tenderers or their representatives who are present will sign a sheet attesting to their presence:

Article 5 : Portant changement de la date de remise des offres dans le règlement particulier de l'appel d'offre.

Au lieu de :

| | |
|------|---|
| 22.1 | Lieu, date et heure limites de dépôt des offres : Le 04 juin 2024 à 14 heures précises à la Mairie de Ngoro (Secrétariat Général tél : 697 46 65 22). |
|------|---|

Lire plutôt :

| | |
|------|---|
| 22.1 | Lieu, date et heure limites de dépôt des offres : Le 11 Juin 2024 à 14 heures précises à la Mairie de Ngoro (Secrétariat Général tél : 697 46 65 22). |
|------|---|

Article 6 : Portant changement de la date d'ouverture des plis dans le règlement particulier de l'appel d'offre.

Au lieu de :

| | |
|------|--|
| 25.1 | Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : Salle des actes de la Mairie de NGORO, le 04 juin 2024 à 15 heures précises. |
|------|--|

Lire plutôt :

| | |
|------|--|
| 25.1 | Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : Salle des actes de la Mairie de NGORO, le 11 Juin 2024 à 15 heures précises. |
|------|--|

Article 7 : Portant changement de l'autorité chargée de recours.

Au lieu de :

RGAO :

E. OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES OFFRES

Article 25 : Ouverture des plis et recours

25.1. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Délégué à la Présidence chargée des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Chef de structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

Lire plutôt :

E OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES OFFRES

Article 25 : Ouverture des plis et recours

25.7 En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au comité de l'examen de recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage délégué, au Président de la commission de Passation des Marchés, à l'Organisme chargé de la Régulation des Marchés Publics et à l'autorité chargée des Marchés Publics.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis.

Ce recours n'est pas suspensif.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 8 : Portant suspension de l'examen du projet de Marché par la CIPM.

Au lieu de :

Article 38 : Signature du marché

38.2 L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.

38.1. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

Lire plutôt :

Article 38 : Signature du marché

38.2 L'Autorité Contractante dispose d'un délai de cinq (05) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics (**sans objet**).

38.2. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

Article 9 : Portant modification de la désignation du Maître d'œuvre dans le CCAP.

Au lieu de :

Les attributions du Maître d'Œuvre sont dévolues à une Maîtrise d'œuvre Publique qui sera mise en place par le Maire de la Commune de Ngoro conformément à l'article 151(6) de décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code du marché Publics.

Lire plutôt :

Les attributions du Maître d'Œuvre sont dévolues au Chef Service Technique de la Délégation Départementale des Travaux Publics du Mbam et Kim.

AMPLIATIONS :

- PREFET/MKINTUI (Pour information)
- ARMP/ICE/YDE (Pour publication)
- DDMIMAP/MKINTUI (Pour information)
- PRESIDENT CIPM/NGO (Pour information)
- Affichage
- Chrono/Archive.

Ngoro le 04 Juin 2024
Le Maire de la Commune de NGORO
(Autorité Contractante)
Le Maire
Nango Diane Marceline

